

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DJS 199 Subvention (440.000 euros) et convention avec le Issy Paris Hand au titre de la saison 2014-2015.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au club Issy Paris Hand ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le club Issy Paris Hand, 5, avenue Jean Bouin à Issy les Moulineaux (92).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 440.000 euros est attribuée au club Issy Paris Hand (N°X08735) pour ses activités au titre de la saison 2014-2015.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88002, mission 521, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.